

# ANTIDOTE

**Snyupfen**  
Union  
Syndicale  
**Solidaires**



## SOMMAIRE

|                                                 | Page      |
|-------------------------------------------------|-----------|
| Editorial                                       | 1         |
| La mère des réformes                            | 2 - 3     |
| La guerre des forêts                            | 4 - 5     |
| Contrat, comptez-vous!                          | 6 - 7     |
| Les parapluies de Besançon                      | 8 - 9 -10 |
| Amalgame et mauvaise foi                        | 11        |
| Brèves                                          | 12 - 13   |
| Virée d'une poignée de francs-comtois en Alsace | 14 - 15   |
| En passant par la Lorraine                      | 16 - 17   |
| Histrafor 2014                                  | 18 - 19   |
| Autorité meurtrière                             | 20        |
| La DT se refait une beauté                      | 21        |
| Abstentionniste                                 | 22        |



"Cessons de considérer la démocratie comme une valeur acquise, définie une fois pour toute et à jamais intouchable. Dans un monde où l'on est habitué à débattre de tout, un seul tabou persiste, la démocratie ... Alors je dis : remettons-la en cause dans tous les débats. Si nous ne trouvons pas un moyen de la réinventer, on ne perdra pas seulement la démocratie, mais l'espoir de voir un jour les droits humains respectés sur cette planète. Ce serait le signal d'une trahison qui marquerait à jamais l'humanité".

José SARAMAGO - Prix Nobel de littérature 1998

## EDITORIAL

Négociations, concertation le tout dans un climat d'élections ne fit pas de 2014 une année syndicale de tout repos.

Espérons que maintenant que les scrutins ont dévoilé leurs résultats, nous pourrons travailler plus sereinement et en bonne intelligence. L'intersyndicale est toujours plus forte, et si nous voulons que nos revendications soient entendues et surtout retenues, ce n'est que collectivement et tous syndicats confondus que nous y parviendrons.

De l'efficacité et des succès nous en aurons besoin en 2015 pour sauver notre établissement des tourmentes qui le guettent.

Ne cédon pas au marasme ambiant et sociétal et relevons nos manches pour faire entendre la voix des gestionnaires de la forêt que nous sommes.

Notre avenir est entre nos mains : si ce n'est pas nous qui bougeons pour faire que l'Etat, ses représentants, mais aussi tout un chacun prenne en compte la Forêt, enjeu primordial pour les sociétés de demain, qui le fera?

Ne laissons pas à d'autres la possibilité de déterminer ce que sera le Régime Forestier. Ne laissons pas l'ONF, gestionnaire privilégié des forêts publiques, être bradé. On ne peut pas dire que l'on aime son métier, que l'on aime la forêt et ne pas tout faire pour que la place du forestier reste au coeur de la gestion forestière.

2015 sera une année cruciale pour le devenir de notre établissement, pour nos emplois, pour la forêt. Vous pouvez compter sur nous pour vous représenter et défendre au mieux vos intérêts et ceux de la forêt. Nous espérons pouvoir compter sur vous pour nous soutenir dans nos engagements, mais aussi pour interpeller vos maires, vos politiques sur ce qui doit être fait pour mener une gestion pérenne et durable et garantir une forêt qui réponde aux attentes des générations futures.

En 2015, le SNUPFEN Solidaires aura 50 ans : merci à vous de nous renouveler une nouvelle fois votre confiance. Sans vous nous ne sommes rien.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous.

Véronique BARRALON



## LA MERE DES REFORMES

**La réorganisation territoriale actuellement engagée aura d'importantes répercussions sur la gestion des forêts de notre pays qu'elles soient publiques ou privées. La vulnérabilité et l'insécurité chroniques dans laquelle est maintenu l'ONF l'exposent à toutes les extravagances d'une gestion opportuniste de court terme. Un cadre structurant d'une gestion pérenne de toutes les forêts s'impose d'urgence.**

Le passage à treize régions, treize métropoles et à une cinquantaine de départements ruraux est imminent. Autant dire qu'avec ce déménagement annoncé des territoires se clôt dans notre pays une longue séquence historique. Elle s'apparente pour ce qui nous concerne à une sorte de saut dans le vide institutionnel et organisationnel où pour l'heure, s'agissant de l'ONF, seuls Bercy et la Cour des comptes se font entendre aussi bien à propos des volumes insuffisamment prélevés en forêt (que les forestiers garderaient sous le coude), que de la sylviculture à pratiquer (à base de plantations résineuses), sans parler du coût devenu prohibitif de nos services. Ces deux institutions se sont clairement transformées en portevoix des états d'âme des marchands de bois et de la bio ingénierie et ne déclinent, ni plus ni moins qu'une « *politique de l'offre* » destinée à rendre plus accessibles forêts et espaces naturels.

### **Vous avez dits régions ?**

Les régions à taille européenne semblent devenues la panacée, elles seraient la réponse à nos difficultés à prendre la mesure du monde. Voyons cela de plus près. L'Etat envisage de réduire de 28 milliards d'Euros sa dotation aux 36 000 communes de notre pays dans les quatre années à venir. Il n'est pas sûr du tout que la forêt reste une priorité pour les 11 000 d'entre elles qui auront à choisir entre les aides à la personne, les crèches ou bien les écoles. Si l'on compare cette fois les régions entre elles, celles de notre pays disposent en moyenne d'un budget huit fois inférieur à leurs rivales. « *Pour avoir la même puissance de frappe* (qu'un Land allemand) remarque le géographe Philippe Subra, *il faudrait n'avoir que deux régions en France* ». Pour l'heure, parmi les vingt-deux présentes, l'Alsace, petite région, est la troisième en puissance. On peut craindre qu'à court terme les disparités entre territoires ne multiplient, fractures, tensions et jacqueries de tous ordres. Fin du modèle républicain ?

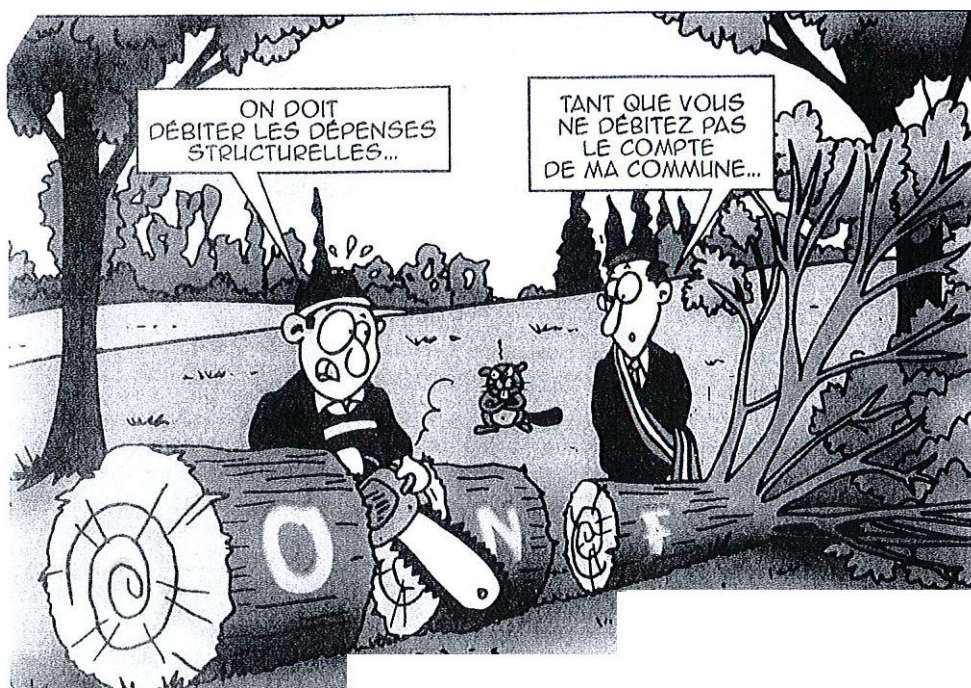
La crise économique procède comme la guerre, elle est un accélérateur de l'histoire qui, par temps plus cléments se déroule sur une séquence de temps plus longue. Nous voyons bien que, soumis à la dictature du court terme, l'Etat se déshabille et se solde lui-même pour des raisons budgétaires. En « *rééquilibrant les gouvernances* » par des transferts de compétences vers les régions et vers le niveau européen, le principe de subsidiarité précipite un processus d'évaporation de l'Etat et réalise par la même occasion un transfert d'impopularité vers le local. En outre, cette nouvelle étape de la décentralisation, ne peut être séparée des négociations en cours sur le traité transatlantique piloté par les USA et dont la mise en œuvre et la pleine efficacité supposent la diminution de la capacité de résistance des peuples et donc la casse des nations (TAFTA). C'est la raison pour laquelle l'urgence est au contournement des oppositions ancrées dans l'histoire.

Pour mémoire rappelons que l'esprit de la construction européenne a été conçu par le traité de Rome de 1957 dans une perspective de « *suppression progressive des restrictions* » au « *commerce mondial* » et d'une dislocation corrélative des structures nationales soutenant les systèmes économiques. A présent, le fruit est mûr ; c'est la raison pour laquelle l'Office National des Forêts se trouve à la veille d'une grande bifurcation.

### ...répondons forêts.

Un regretté secrétaire général du SNU déclarait lors de la création de notre syndicat qu'un ONF à caractère *industriel et commercial* serait par la force des choses perverti par d'inéluctables dérives courtermistes. Notre établissement a en effet vu le jour contre la volonté de beaucoup mais grâce à l'habileté de quelques-uns. La forêt n'est pourtant pas une propriété comme les autres précisait-il. C'est la raison pour laquelle notre syndicat réclama à part entière, la création d'un Ministère des Forêts et de l'Espace Naturel chargé de l'ensemble des missions forestières. Un demi-siècle plus tard quelque chose de pourri faisande toujours au royaume des forêts et pollue nos représentations et nos pratiques. L'arbre du double langage naturaliste/ productiviste ne prend même plus la peine de cacher la forêt du fric et nous pourrions mot pour mot reprendre à notre compte une remarque formulée il y a près de quarante ans de cela par notre ami Jean ; « ... du bois il faut en couper, en couper de plus en plus...si bien qu'on n'est pas loin de manger le capital, comme, d'ailleurs, on est en train d'entamer le capital oxygène, le capital eau douce... »

Le SNU Solidaires fête en 2015 cinquante années de combats pour la forêt et pour les forestiers. *Qu'il vive encore 100 ans*, remarque un collègue mutin, puisque pour faire un arbre centenaire, même pressés, il nous faudra encore cent ans !



1. Jean Cauwet - France, ta forêt fout le camp ! - Editions Stock – 1976

# LA GUERRE DES FORETS

Dans un livre intitulé *La guerre des forêts* et sous titré *Luttes sociales dans l'Angleterre du 18<sup>ème</sup> siècle*, l'historien anglais Edward P. Thompson s'interroge sur une loi étonnante de 1723, le *Black Act*, qui introduisit sans débat à la Chambre des Communes plus d'une cinquantaine de cas nouveaux passibles de la peine de mort pour illégalisme en forêt (1).

Poser la question des *biens communs* (eau, forêts, énergie, air respirable...) c'est, aujourd'hui comme hier poser la question des inégalités, celle du moyen de les combattre ainsi que celui de leur statut juridique .

En s'interrogeant sur les raisons de cette soudaine irruption d'une justice expéditive et vengeresse Edward P. Thomson se propose d'« *examiner comment les législateurs de 1723 ont édicté de telles mesures, écrites en lettres de sang* ». Le simple fait par exemple de se trouver armé en forêt, le visage grimé, de s'être introduit dans un parc ou un terrain clos « *ou l'on garde habituellement ou pourrait garder un ou plusieurs cerfs* », braconner un lièvre ou du poisson, démolir les vanes ou les chaussées d'un vivier à poisson, couper un arbre planté, incendier une maison, une grange ou une meule de foin ou bien encore d'envoyer des lettres anonymes réclamant de l'argent du gibier ou bien encore sauver de la prison toute personne ayant commis l'un de ces crimes, devenait soudainement un motif passible de la peine capitale. Cette loi qui constitua en elle-même un code pénal complet extrêmement sévère applicable dans tous les comtés d'Angleterre , se substitua brutalement aux tribunaux forestiers locaux qui tentaient jusque-là de concilier les différents droits d'usages qui s'exerçaient en forêt. Mis à part le fait que le montant des amendes n'était pas de nature à dissuader le braconnier aisé l'enjeu véritable « *n'était pas la terre disponible mais plutôt, qui l'utilisait ; c'était donc, selon notre auteur, une question de pouvoir et de droit de propriété* ».

## Des bandits d'honneur

Entre 1720 et 1723, à deux heures et demi du centre de Londres dans la forêt royale de Windsor où le cerf représente le « *principal joyau et ornement de la forêt*», la confrontation entre des hommes armés, à cheval et déguisés et les agents forestiers qui représentaient les intérêts des nobles enrichis, atteint son apogée. Les attaques répétées contre les usages collectifs de la forêt devant les tribunaux forestiers eurent pour effet d'unir plus étroitement les mécontents et favorisa la création de groupes de cavaliers armés au visage noirci appelés *Blacks*. Malgré les dangers encourus ces *Blacks* chassaient le cerf, cerf qui était devenu le symbole honni qui menaçait le droit coutumier. La priorité donnée à l'économie du cerf sur celle des habitants et de leurs besoins vitaux représentait en effet l'image d'une spoliation autrement plus grande et plus fondamentale, celle de la dépossession des terres communes par les seigneurs.

«*Chaque nouveau Seigneur vient avec un nouveau procureur, qui pour son bénéfice particulier détourne la coutume et souvent la rompt*» déplore un document de l'époque. C'est dans ce contexte que surgit, visage masqué, une sorte de Robin des bois se faisant appeler «*Le Roi Jean*». Accompagné d'un équipage ganté de noir, il fit régner quelques mois durant dans le Comté de Hampshire une sorte de justice du peuple avant de se volatiliser dans la nature. Ces «*gentlemen*» comme se qualifiaient eux mêmes ces cavaliers «*déterminés à rendre la justice*», avaient «*la populace de leur côté*» déplore le correspondant du *London Journal* en 1723.

Restée inconnue, cette figure haute en couleur n'a laissé de ses exploits ni légende, ni souvenir populaire ni même une simple chanson...



## Le droit, un instrument des luttes

La vie politique en l'Angleterre du début du 18<sup>ème</sup> siècle présentait le caractère malsain d'une « *république bananière* ». « *Les grands aristocrates, les spéculateurs et les politiciens étaient des hommes d'une immense fortune dont le revenu s'élevait comme les Andes au-dessus de la misérable jungle de l'homme du peuple.* » Le surgissement du *Black Act* représenta le passage brutal d'un droit d'usage précapitaliste et communautaire de la terre à celui d'une appropriation privative et inviolable de la propriété. « *L'inégalité décisive* écrit Thompson , *résidait dans l'existence d'une société de classe, où les droits d'usage non monétaires étaient réifiés (transformés), par l'intermédiaire des tribunaux, en droits de propriété capitalistes.* » Cela aura pour conséquence l'expropriation des plus pauvres des forêts en les privant de ressources vitales. Le règne du droit consolide en le masquant le pouvoir de classe existant et entraîne la perte progressive des droits d'usage. Le remplacement de la religion par le droit puis dans le courant du 19<sup>ème</sup> siècle par la sanction économique, lui confère toutefois une fonction nouvelle d'arbitrage des conflits. Les définitions concurrentes du droit de propriété avaient pour enjeu « *des normes qui se transmettaient avec obstination à travers la collectivité* » et laissaient ouverte la question de savoir si les paysans non propriétaires avaient ou non accès aux *communs*. Mais comme par ailleurs, « *La condition première de l'efficacité du droit, dans sa fonction idéologique est d'afficher son indépendance à l'égard de toute manipulation grossière et donc de paraître juste* » remarque Thompson des formes juridiques nouvelles n'ont cessé d'imposer des freins à l'action des dominants. Dans un contexte de grossière inégalité de classe, ce serait en effet une grave erreur écrit Thomson de déprécier cette capacité d'imposer par le droit des restrictions effectives aux abus les plus criants et de rejeter tout un héritage de lutte autour du droit et dans les formes du droit, sans mettre des hommes et des femmes dans un danger immédiat. Un des enseignements majeurs à tirer de ces innombrables conflits d'usage et de leurs arbitrages devant les tribunaux lui inspire cette remarque toujours actuelle; « *Si nous avons aujourd'hui une idée de ce que le droit devrait être, nous le devons en partie à ce moment de la culture anglaise* ».

Aujourd'hui la Terre et ses ressources sont perçues comme fragiles et limitées. La conscience de la vulnérabilité des irremplaçables bienfaits qu'elle nous procure nourrissent des luttes locales et globales qui ont pour objectif de préserver et de ménager ces *biens communs universels* que sont la biodiversité, les ressources naturelles, les forêts ou bien encore les paysages.

Pour ne prendre qu'un exemple, si le SNU Solidaires n'a pas pu empêcher l'accaparement à vil prix d'un domaine domanial à Compiègne; par le simple fait d'être débattues sur la place publique, nos luttes et la mise en œuvre des possibilités d'un recours au droit, prolongent et légitiment nos combats.



(1) E. Thompson ; La guerre des forêts - Editions de la Découverte

## **CONTRATS, COMPTEZ-VOUS !**

**Le débat important sur les mode de vente et particulièrement le contrat d'approvisionnement, présent depuis des années dans notre établissement ressurgit fortement ces derniers temps. La direction met le paquet car les objectifs sont loin d'être atteints.**

### **Idée vertueuse**

C'est une belle idée que celle des contrats. Assurer l'approvisionnement des scieries de nos campagnes, c'est miser sur le long terme, conserver un nombre important de concurrents afin de maintenir des prix corrects et de référence lors des adjudications, s'assurer de la pérennité d'emplois locaux et du plaisir de vivre dans un territoire dynamique. On pourrait même imaginer que c'est un pas vers l'affranchissement du libéralisme et de sa main invisible, qui fort de la concurrence dite libre et non faussée nous rendrait la vie meilleure. Amen.

### **Un dogme peut en cacher un autre**

Etonnamment, ce n'est pas la volonté de nos gouvernants successifs que de vouloir penser la société autrement que prônée par Adam Smith. C'est celle de la Fédération Nationale du Bois (FNB), qui tire la sonnette d'alarme sur la situation économique des entreprises de l'aval de la filière bois. Ces dernières souffrent de difficultés à s'approvisionner et subissent de plein fouet l'export de bois rond.

Pendant ce temps là, le gouvernement s'alarme du déficit commercial des produits bois (-5.5 milliards d'euros en 2012). Sarko 1<sup>er</sup>, en promenade à Urmatt (19/05/2009), annonce sa recette ; augmenter les prélèvements en forêt.

Cher collègues, le temps en venu : mobilisons, contractualisons !

La solution idéale prônée par la FNB et l'Etat, à savoir la contractualisation, est une façon de dépasser la simple loi du marché (libéralisme) et de passer à l'étape suivante, le néolibéralisme. Pour faire simple, la bataille sur le marché étant trop difficile, les entreprises demandent aux collectivités de les aider. Pour le moment donc, nous demandons ni plus ni moins aux communes de subventionner la filière bois.

Pour les marchands de bois c'est gagnant gagnant, on dérégule quand ils le souhaitent, on régule à leur avantage quand ils l'exigent.

### **Des faits**

Une étude<sup>1</sup> démontre que le problème du déficit commercial ne peut-être résolu par le seul levier d'un prélèvement supplémentaire de bois. En effet, le déficit provient essentiellement de la différence entre l'import et l'export, la différence du prix au m<sup>3</sup> entre un bois brut (exporté) et un bois transformé (importé) est tellement grande qu'il nous faudrait couper des millions de m<sup>3</sup> supplémentaires pour compenser ce déficit. De plus, notre pays, fort d'une ressource forestière importante en rapport au nombre d'habitants s'est historiquement spécialisé dans l'export. Cette étude précise que la France, comparée aux autres pays, ne souffre pas globalement, d'une sous mobilisation de sa ressource.

Quant à la question de la situation économique de notre industrie de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> transformation, l'étude indique qu'il s'agit d'une problématique plus large de la compétitivité de l'industrie française en général.

### **Des pratiques**

En interne, il est temps et c'est heureux qu'un discours plus transparent soit porté par la direction, il n'était plus possible que chaque compte rendu de vente, se conclue béatement par l'opportunité pour les communes de gagner plus d'argent grâce aux contrats d'appro, en se basant sur des chiffres comparant des choux et des carottes, et prenant, de surcroît, les collègues pour des imbéciles.

Il est trop simple et culpabilisant de dire en réunion de conseil municipal, que les élus ont le choix entre les contrats ou la mort de nos scieries. Tant que les salaires et les fiscalités des différents pays du monde seront mis en concurrence, notre industrie ne sera pas assez compétitive. Tant qu'on cassera le droit du travail plutôt que de lutter contre les travers du dogme du libre échange. Tant que les politiques françaises et européennes seront menées au service des intérêts des multinationales, nos contrats ne serviront pas à grand-chose.

Plus près de nous, la refonte de l'ATDO arrive au plus mauvais moment pour convaincre les communes de l'intérêt général de la contractualisation. Comment, à leur place, ne pas penser qu'on leur vend une prestation de plus afin de renflouer les caisses d'un Office bien malade.

En revanche, il est également trop facile de trouver un défaut ou un manque à une proposition pour la rejeter en bloc et définitivement et faire en sorte que rien ne bouge. Aujourd'hui le fait que dans notre contexte économique et politique, les collectivités prennent en main l'emploi futur de leurs administrés, se comprend aisément.

La politique économique devra changer rapidement et radicalement au risque de voir les efforts des collectivités porteuses de contrats d'approvisionnements anéantis.

### **Politiques, mouillez-vous**

Toute la ligne hiérarchique est convaincue du bien fondé de ce mode de vente à la mode, c'est d'ailleurs son boulot et elle est payée pour ça. Seulement, il ne suffit pas d'être "convaincu" entre agents d'un établissement public dont le rôle est d'appliquer la politique de l'état, pour convaincre en retour les collectivités, qui elles, n'ont d'obligations que celles de rendre des comptes à leurs administrés.

Les agents de terrain qui se heurtent à la réalité des conseils municipaux, ne sont pas tous des pédagogues nés, n'ont pas tous sur eux la mallette du parfait commercial, et ne possèdent pas la "fibre contrat". Le risque existe malgré tout, qu'à trop insister, le discours ne passe plus du tout.

Il serait intéressant que la hiérarchie accompagnés des signataires du contrat état-onf, c'est-à-dire le responsable local des COFOR et le préfet ou sous-préfet, se confronte aux petits élus. Nul doute que leurs arguments seraient plus précis et convaincants. Nul doute aussi que les agents de terrain resteraient crédibles.

### **D'autres leviers existent**

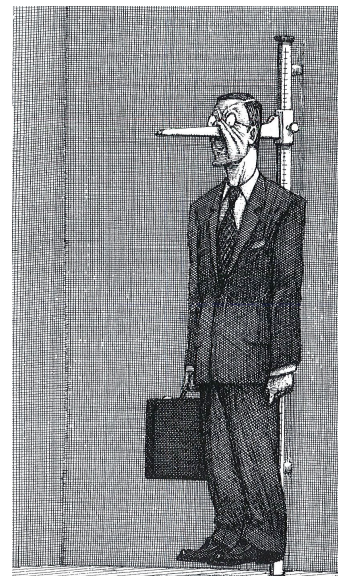
L'Etat donne pour objectif à l'ONF d'augmenter nettement la part de bois contractualisé, on pourrait imaginer qu'il s'agisse d'une Mission d'Intérêt Général et qu'il finance la prestation d'ATDO à hauteur des 4€/m<sup>3</sup> réclamés en Franche-Comté.

Les scieurs souhaitent assurer leur approvisionnement, soit. Ne pourraient-ils pas jouer le jeu en facilitant les réceptions, en payant le bois un peu plus cher puisqu'il leur est apporté sur un plateau et qu'ils n'ont plus à devoir parcourir des hectares pour estimer des lots sur pied.

Au lieu de ça, ce sont les communes, seules, qui se retrouvent à assumer le manque à gagner.

Parallèlement, augmenter considérablement la part du bois dans la construction et la rénovation par le biais des réglementations. Favoriser l'accès au hêtre (entre autre) dans la construction en dopant la recherche pour son utilisation en lamellés-collés (par exemple). Permettre aux architectes, de pouvoir compter sur des entreprises françaises capables à la fois de fabriquer des maisons ossatures bois mais également de les monter (pour le moment ce sont des entreprises étrangères qui répondent à ces marchés).

Il y a là, un potentiel important d'utilisation locale des bois et par conséquent créateur de valeur ajoutée et d'emplois.





## LES PARAPLUIES DE BESANCON

Nous sommes bien loin de Cherbourg et de sa comédie musicale. A Besançon, dans les bureaux feutrés du cinquième étage de la DT et dans les CODIR cloisonnés, s'est jouée, au cours des derniers mois, une comédie dramatique. Le déploiement approximatif et tardif de l'ATDO nouvelle version s'apparente à un gros cafouillage qui pourrait prêter à rire s'il ne mettait pas en difficulté sérieuse une bonne centaine d'agents patrimoniaux. La Direction est, plus que jamais déconnectée du terrain. La situation devient critique.



### Des alertes multiples restées sans suite

...et soudain nous arriva le déploiement de la nouvelle version de l'ATDO sur le terrain, surtout en septembre : *montage Power Point* annonçant l'abandon des prestations à la carte et tarif de 4 euros/m<sup>3</sup> pour l'assistance grumes feuillues, le contenu de l'assistance, *un guide pour la saisie des devis sur Teck* et les *obligations réglementaires* pour les travaux sur les chantiers forestiers, rien par contre, sur *la procédure*, aucun « *pack ATDO* » contenant les différents formulaires et documents indispensables à l'assistance et la façon de les renseigner.

Malgré les alertes du SNU lors du CHSCT du 3/10/14 relatives à la mise en difficulté des agents du fait d'une prestation déployée tardivement nécessitant pourtant des délais importants, incompatibles avec la période d'exploitation des bois et leur vente...

Malgré un courrier cosigné par 4 agents d'une Agence franc-comtoise adressé le 7/10/14 au directeur d'agence, aux chefs de service bois de la DT et de l'Agence concernée illustrant de manière très concrète les difficultés rencontrées par les agents confrontés à la mise en place de cette nouvelle version de l'ATDO, l'enchaînement des tâches pour mener à bien l'assistance, complètement bétonnée, nécessite une organisation et une rigueur sans faille mais surtout, mobilise du temps, beaucoup de temps, des délais conséquents, totalement sous-estimés par la Direction. Et un sentiment d'abandon et d'indifférence face à cette attitude irresponsable et peu acceptable de la part de l'encadrement.

Au final une réponse évasive de la Direction lors du CHSCT du 6/11/14, le SNU ayant demandé des explications suite à son alerte un mois plus tôt. Absence enfin du directeur bois territorial qui préparait le même jour une réunion avec des acheteurs, réunion jugée autrement plus importante que celle avec les représentants des personnels ; personnels sommés pourtant de mettre du bois sur le marché en temps et heure pour ces mêmes acheteurs...



### Un enchaînement de tâches et de délais surréalistes

1. Saisie *devis ATDO* sur teck
2. Validation par service bois et envoi à l'AP par service bois : **2 semaines.**
3. Présentation à la commune, *délibération*, visa sous préfecture, retour au service bois : **1 mois**  
puis recherche des ETF.
4. *Délibération* pour accord devis des ETF : **1 mois**
5. Rédaction du *contrat de bûcheronnage*.
6. Rédaction *états des lieux* pour chaque coupe.
7. Rédaction *fiches de chantier* pour chaque coupe.
8. Calendrier prévisionnel : **2 semaines**
9. *Déclaration de travaux* (DT) et attente de retour.



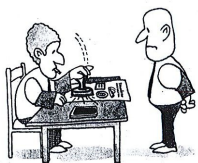
10. Demande de toutes les *attestations* aux ETF :
  - Cotisations MSA
  - Constat de levée de présomption de salariat
  - Attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations de sécurité sociale de moins de 6 mois.
  - Attestation d'assurance responsabilité civile
    - Attestation d'enregistrement au registre du commerce.
    - Certaines inconnues d'eux. A demander aux différents organismes qui leurs répondent que telle attestation suffit, donc relance pour obtenir la totalité : **3 semaines**
11. Avec un peu de chance les réponses aux DT sont revenues entre temps. Si une conduite d'eau ou électrique existe ; renseignements auprès de l'exploitant de la conduite car les plans fournis sont souvent illisibles.
12. Demande aux ETF de faire les *DICT*. L'ETF ne sait pas ce que c'est, il faut lui fournir le modèle, il ne sait pas ce qu'il faut écrire ni où l'envoyer et envoie balader l'AP...
13. Information du maire que DICT non faite = **Blocage chantier.**
14. L'ETF finit par faire la DICT après moult palabres ou encore c'est l'AP lui même qui la fait pour le compte de l'ETF afin de débloquer la situation.
15. Câblage nécessaire en bord de route départementale avec élaboration d'un *Plan de Prévention des Risques*.
16. *Demande d'autorisation de voirie : 1 mois*
17. Visite préalable du chantier et signature du maire et des ETF puis inspection pendant les travaux puis deuxième signature du maire et des ETF (tel que prévu sur le modèle)
18. Cubage. Avec cubage mobile ou avec Workabout ? On ne sait pas, peut-être, oui, non, on verra, ça dépend...
19. Fin mars OUF ! Les premiers bois sont au bord de la route, on peut faire un cahier et organiser la première vente de bois façonnés pour le mois de mai.



Bilan : 4 mois après, 9 formulaires réglementaires et une quinzaine de documents divers auront été nécessaires pour mettre en vente le premier m3.

### Une action conçue et lancée en contradiction avec les engagements SST pris

Une absence de planification, en totale contradiction avec le plan d'action du CHSCT de 2010 (qui prévoyait la mise en place d'un échancier), occasionnant un goulet d'étranglement, une surcharge de travail stressante dans une période où l'activité (martelages, suivis de coupes, programmation de travaux, affouage) est intense.



Une prestation allant à l'encontre d'une simplification des procédures, simplification figurant pourtant, elle aussi, dans le plan d'action SST établi 4 ans plus tôt. Usine à gaz administrative, et logique bureaucratique appliquées à la lettre ne permettent plus de mettre du bois sur le marché dans les délais habituels et d'assurer une activité normale des ETF et de la filière.

Des conflits éthiques et une position délicate qui exposent l'AP :

- quid de la réduction brutale de l'offre de prestations « bois façonnés » de l'ONF.
- quid de la hausse des tarifs de 266 % due à l'absence de choix.
- quid du rôle de censeur de l'AP (en cas d'absence de certains documents ou autorisations) vis-à-vis des ETF et élus qui ont un délai limité dans le temps pour la réalisation et la distribution des coupes (activité professionnelle, recettes des grumes, affouage perturbés)
  - quid de la responsabilité juridique de l'AP en cas de non respect à la lettre d'une procédure mise en place par un encadrement qui ouvre en grand le parapluie ?

Tout cela représente une illustration emblématique du fonctionnement « en silos » de l'organisation matricielle de l'ONF (et oui elle existe) et de son caractère nuisible sur les personnels. Autant de problèmes informulables lors de CODIR autistes ainsi qu'avec les services spécialisés. Le CHSCT qui devrait transcender tous les services de la DT devient un « silos » de plus, réduit au rôle de chambre d'enregistrement de la détresse des personnels.

L'action mise en œuvre pour favoriser les contrats d'approvisionnement est un échec. Pourtant quelle débauche d'énergie de la Direction (et des COFOR) a été déployée cet été, pour essayer de convaincre de la nécessité de développer les contrats d'approvisionnement et de soutenir les scieurs locaux. L'ATDO au tarif unique de 4 euros/m<sup>3</sup> devait supplanter l'ancienne prestation de cubage seule (à 1.5 euros/m<sup>3</sup>) la plus demandée par les communes, prestation qui concurrençait les contrats d'approvisionnement.



La précipitation à déployer cette nouvelle formule avait ce seul but. Pourtant, le résultat est inverse. Des communes qui historiquement adoptaient le contrat ont, du fait d'une mesure jugée brutale et coûteuse, décidé de changer de mode de vente. C'est un fiasco. Nos spécialistes sont non seulement des analphabètes de la forêt, cela nous le savions, ils le sont également dans le négoce du bois.

### **Vers la fin des bois façonnés ?**

L'ouverture du parapluie bureaucratique conduit à la paralysie et à l'échec d'un système qui se voulait plus performant, plus réactif et plus adapté à la demande.

Malgré la spécialisation générée par le fonctionnement matriciel et ses effets autoblocants, une simplification des procédures s'impose. Toute la responsabilité de ces mauvais choix ne saurait retomber sur les seuls AP.



## AMALGAME ET MAUVAISE FOI

Oublié le Contrat d'Objectif et de Performance (COP), le Schéma d'Orientation (SDO) devient, pour la Direction comme pour la majorité des organisations syndicales, à l'exception du SNU, la source de tous les maux et l'unique responsable des suppressions de postes à venir. Quand la démagogie, la simplification de la pensée, servent à semer la division mais aussi à récupérer des voix avant une échéance électorale.

### Les études d'impact de l'application du COP et accessoirement du SDO

A l'occasion de la présentation des études d'impact lancées dans le cadre de la déclinaison du SDO et du COP lors du CHSCT du 6/11/14, la Direction a, en faisant référence aux conséquences liées aux suppressions de postes, systématiquement mis en avant le SDO tout en passant allègrement sous silence le COP.



Elle s'est d'ailleurs appuyée sur un montage Powerpoint intitulé « *Etudes d'impact dans le cadre du SDO* » qu'elle a remis aux membres du personnel sous forme papier.

Les représentants du SNU ont relevé le subterfuge et protesté mais se sont heurtés à la mauvaise foi des autres organisations syndicales pour lesquelles le SDO « *va affecter l'ensemble du personnel de la DT* ».

### Une minorité de postes touchés par le SDO

Dire que les 539 fonctionnaires franc-comtois seront touchés par la suppression des Directions Forêt, Bois et Développement de la DT est totalement faux. En tout, ce sont une vingtaine de personnes qui seront reclassées, sans mobilité géographique forcée. Parmi elles, certaines bénéficieront même de promotions, comme notre nouveau DT.

N'oublions pas que ce sont essentiellement des postes de cadres qui sont concernés, pour une fois !

A côté de cela, la fonction de plus de 500 agents ne sera absolument pas perturbée par la nouvelle organisation. Mais par l'application du COP qui prévoit depuis 2012 la suppression de 57 postes, oui !

### Un conservatisme suicidaire

Comme le soulignent l'Audit Socio Organisationnel (ASO) et l'expertise SECAFI, l'organisation actuelle est considérée comme pathogène par une écrasante majorité du personnel. Elle est vécue comme une source de tension, de stress, d'inquiétude. Le climat social est, selon les experts, explosif. (Voir notre article : Les parapluies de Besançon)

Ce que proposent la CGT et le SNTF notamment, c'est de conserver en l'état cette organisation. Elle devrait, selon eux, rester immuable, gravée dans le marbre. Réfléchir à une nouvelle organisation est complexe, risqué d'un point de vue électoral, aussi est-il plus facile de dénoncer tout changement et de rester dans une opposition dogmatique, réactionnaire et stérile. Une telle attitude, irresponsable, risque de conduire notre établissement à sa perte.

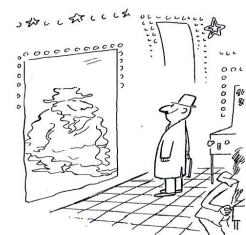
### Une structure fragilisée qui doit se réformer ou mourir

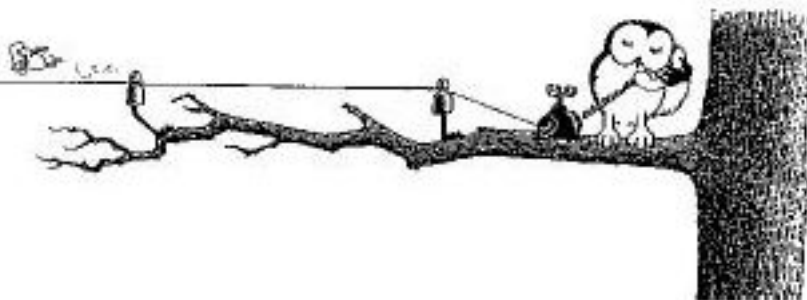
Au fil des contrats d'objectifs, notre organisation, vieille de 12 ans, est devenue un « *gruyère* ». En effet, elle a vu fondre les effectifs de sa base (catégories B et C) de plus de 20 % et ne peut continuer à fonctionner avec autant de « trous » dans ses fondations. Se multiplient corrélativement les lourdeurs bureaucratiques, les empilements hiérarchiques et les doublons de services devenus autistes.

Cette organisation nécessite d'être réformée en profondeur. C'est le prix à payer, sinon elle disparaîtra.

Purement et simplement.

Au profit de qui ?





◆ **Manif à Mulhouse** : En douce, pendant que le SNU répond au président du CA de l'ONF, l'ancien chef d'agence de Mulhouse arrache notre banderole "Quelle forêt pour nos enfants". Croyant ne pas être démasqué et en quête des petits fours, il est intercepté par quelques militants qui lui demandent s'il avait lui-même des enfants et ce qu'il avait contre les syndicalistes. Réponse "Inaugurer et manifester sont deux choses différentes, nous avons une image à respecter en externe". La forêt de nos enfants serait-elle soluble dans la charte du management ?

◆ **Teck.** Afin de trouver une solution pour rentrer les programmes de travaux dans cette usine à gaz, un chef d'UT nous propose plein de bonnes intentions, une solution : « si vous avez un problème administratif, je peux vous aider, par contre si c'est technique, il faut voir le SAT » Et quand on demande au SAT un soutien administratif : « nos SA n'ont pas le temps mais je peux faire l'assistant téléphonique ». Notre nouveau DT a du pain sur la planche pour faire respecter le SDO. Embaucher des SA ou faire passer des cadres SA...

◆ **La porte !** Un chef d'Agence supporte assez mal les courants d'air. Trouvant la porte d'entrée du sas où se trouve le thermostat une nouvelle fois ouverte, bouillonnant il coupe le chauffage et oblige les services à travailler la goutte au nez. Nous hésitons encore : muflerie ou inquiétude pour le climat ?

◆ **Rugueux.** Pleine de bonne volonté, une secrétaire vient faire une visite de courtoisie à la DRH et demande des infos pour le concours de B. "Vous serez obligée de muter, les postes de B sont gardés pour nos listes d'aptitude !" lui répond-on. Peu au fait des us et coutumes à l'ONF, on ne l'y reprendra plus ...

◆ **Incroyable et pourtant vrais.** Entre 1990 et 2008 les oiseaux ont migré de 37 km vers le nord; les papillons de 114 km. Les températures se décalent dans le même temps vers le nord de 239 km. Tout se précipite, l'année qui se termine est la plus chaude sur Terre jamais enregistrée.

◆ **La justice pour les nuls.** Les avocats étaient en grève ce 18 novembre dans toute la France. Passant outre la Chancellerie, Bercy veut les transformer en VRP de la justice au bénéfice des banques, grandes entreprises ou autres assurances. Après les leçons de sylviculture aux forestiers, Bercy voudrait-il à la présent signifié aux avocats comment et à qui rendre justice ?



◆ **Pour mémoire.** Il y a 15 ans de cela, un DT Franc-Comtois devint directeur général adjoint et se fit l'artisan du virage néo-libéral en forêt (BADRE et le PPO). Quel zèle déploiera son successeur fraîchement promu pour continuer l'ouvrage ? La réponse ne saurait tarder. Le SNU Solidaires souhaite la bienvenue dans ses fonctions à notre estimé DT.

◆ **Invitation.** Suite à une mise en régénération, un collègue de Haute-Saône bien intentionné, obtient un hectare de chênes. Mais voilà, c'est du pédonculé. Que faire en période de réchauffement rapide du climat ? Entreprenant, il fait broyer tout ça et programme une plantation de sessiles. Face à l'indigence de la formation sylvicole à l'ONF et pour ne pas trop brutaliser et simplifier la forêt, le SNU invite cordialement ce collègue à se joindre à sa prochaine journée de formation sylvicole qui aura justement pour thème la sylviculture fine du chêne.

● **L'ONF fait ses réserves de glands.** Ainsi titré, un article de l'Est Républicain de novembre 2014 sème le trouble. A qui et à quoi fait référence le journaliste ? La lecture des premières lignes rassure cependant rapidement. Il est question des fruits du chêne. Ouf, on a eu chaud !



● **Langage, témoin de l'époque.** Avec les suppressions de postes à venir et les études d'impact qui vont les précéder, la Direction utilise allègrement l'affreux anglicisme et euphémisme « impacter », au lieu d'utiliser des mots aussi variés et appropriés que ; « affecter », « altérer », « influencer », « influencer », « avoir des effets ou des conséquences sur ... ». Nous le savions les comptables dirigent, pas les lettrés.

● **Simplification :** On était habitué aux D1.7, l'ONF en avait constitué de sacrés stocks. Aujourd'hui mis au rebus au profit d'un nouveau formulaire le CVD, constitué aussi de 5 feuillets dont les intitulés, tous identiques ne sont pas plus lisibles. Résultat : pour l'utilisateur aucun progrès, pour la Direction un nouveau parapluie qui la met juridiquement à l'abri.

● **Service public malade :** « *Un véritable carcan s'est abattu sur l'hôpital public, qui est devenu une usine à gaz* » dénonce le président des médecins urgentistes, le docteur Patrick Pelloux. Toute ressemblance avec l'ONF serait purement fortuite.

● **La plantation pour les nuls :** Dans un document de 4 pages, la Direction ne parle plus de techniques de plantation mais de stratégie déclinée en 4 axes. Résultat, on masque une dégradation de la qualité des plants et parallèlement une hausse globale des coûts. En langage technocratique et avec force tableaux et diagrammes colorés, des managers continuent à abîmer le métier.

● **Hors sujet :** dans le journal de 20 h de France 2 du 18/11, un dossier est consacré au déficit de la filière bois. Les journalistes expliquent que la forêt française est la plus grande d'Europe, qu'elle représente un gisement formidable mais qu'elle est sous-exploitée et que cela suffit à expliquer les 5 milliards d'euros de déficit de la balance commerciale. Etonnamment, la première et la seconde transformation sont passées sous silence. Alors, incompetence des professionnels de l'info ou lobby puissant des industriels ? Ou les deux ?

● **Tarte à la crème :** Suite aux 37 restitutions des résultats de l'ASO dans les Agences, la DRH a réalisé un tableau synthétique des principales critiques et propositions formulées par la base. En face de quatre d'entre elles, en commentaire, un ou plusieurs cadres franc-comtois ont écrit « 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> tarte à la crème ». Quand on sait que l'une de ces propositions était de décroiser les services on se dit que la Direction, aussi suffisante qu'insuffisante, n'a vraiment rien compris. Elle mérite d'être entartée.



● **Paysage à vendre :** 100 ha de pessière pour l'installation d'un Center Park en forêt communale de Poligny et 100 ha supplémentaires en réserve. l'ONF confronté à l'appétit de la multinationale Pierre et Vacances est bien discret sur la transaction en cours. A suivre ...

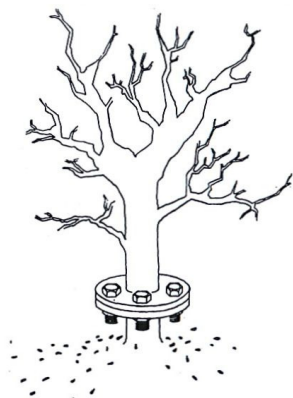
● **Même pas grave !** Il fut un temps où perdre un marteau ça craignait. Pour le retrouver, on se mettait tous en virée pour passer au peigne fin la parcelle. Aujourd'hui, on fait comme si c'était pas grave, tout juste une ou deux plaisanteries. Pas bon signe pour un service public vraiment public.

## VIREE D'UNE POIGNEE DE FRANC-COMTOIS EN ALSACE

Le 9 octobre, le président du conseil d'administration Jean-Yves CAULLET vient en Alsace pour inaugurer les nouveaux locaux de l'agence de Mulhouse . Une occasion à ne pas manquer pour l'interpeller à propos des toutes fraîches attaques de Bercy contre le Régime Forestier.

### Des militants sur tous les fronts

Au pied levé, des collègues francs-comtois décident de prêter main forte aux Alsaciens. Mince, cela tombe le même jour que l'AG tous personnels de St Vit. Tant pis, on se partage pour être présents aux deux endroits. Et oui, nous avons ce don d'ubiquité.



### Un enterrement de première classe

Le matin, rendez-vous devant le crématorium. Là, la situation est quelque peu incongrue ! Nous voilà devant cet établissement funéraire avec devinez quoi ? Un cercueil dans une remorque tractée par une auto hors d'âge (pardon au propriétaire) et quatre gugusses qui avaient l'air de ne pas pouvoir se payer un corbillard. Le cercueil, vide pour l'instant, doit symboliser ce que nous pourrions y fourrer si le Régime Forestier venait à périr : la forêt, la gestion durable, la multifonctionnalité, les emplois etc...

Nous arrivons sur place, rejoints par d'autres convois comtois, installons la « *caisse de retraite* » affublée de ses affiches, de jolies bruyères colorées et une série de croix blanches. Une banderole « *quelle forêt pour nos enfants* » agrafée au bardage en mélèze de pays du bâtiment flambant neuf, complète le tableau. (Flambant est peut être un vocabulaire à éviter pour un bâtiment en bois, il y a encore des préjugés tenaces).

### Les conspirations de « ceux de l'intérieur »

Le président arrive, les responsables locaux l'accueillent en tenue du dimanche, tranchant avec nos vêtements de travail en état d'usure avancée. Et oui, on aurait pu se mettre sur notre trente et un.

Il visite le bâtiment puis annonce qu'il va recevoir les organisations syndicales à l'intérieur, mais là, ce n'est pas le moment le plus glorieux de la journée. Les autres OS refusent de rencontrer le président du CA en même temps que les représentants du SNUPFEN. On entend que ça chauffe à l'intérieur, nos représentants sortent et on attend gentiment à l'extérieur que monsieur le président en termine avec « *ceux de l'intérieur* » (expression alsacienne bien connue). Qu'ont-ils bien pu raconter qui ne devait pas être entendu par nos représentants ? Mieux vaut ne pas le savoir.

### Langue de bois

Lorsque monsieur CAULLET sort, nous oublions cette basse entourloupe et faisons ce que nous savons faire le mieux : défendre la forêt, le service public forestier et les personnels !

Interpellé, questionné, alerté sans ménagement, il entame un long monologue très rassurant sur le thème : « *La France a besoin de vous, le président de la république tient au Régime Forestier, à l'ONF comme outil de la gestion multifonctionnelle de ce patrimoine formidable, source de.....* » enfin, vous voyez le tableau quoi.

Il fait miroiter également un : « *Encore un petit effort, les suppressions de postes s'arrêteront en 2017* », foi de député ! Ou un : « *Les ventes de bois se portent bien, les finances de l'ONF vont se redresser, on va trouver d'autres sources de financement* » ! Ou encore un : « *les 20 millions d'économie demandées par Bercy en 2015 passeront comme une lettre à La Poste* ! » (La Poste ? Non, mauvais exemple de pérennité du statut public d'une entreprise publique).

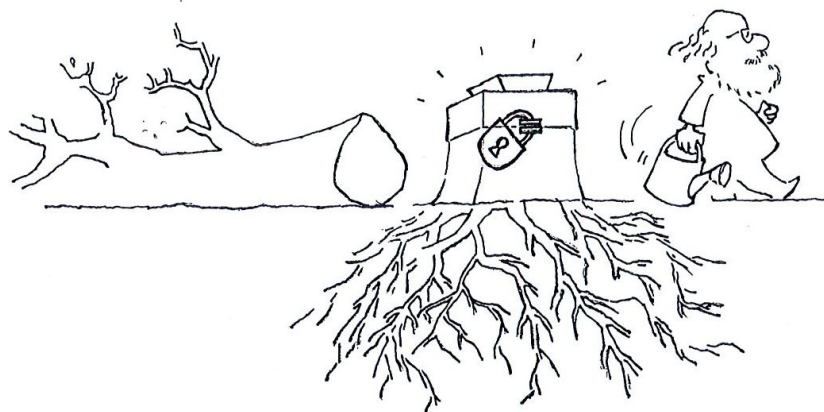
### Des glands en guise de symbole

Soudain, une adhérente, qui trépinait là-bas derrière depuis un petit moment, l'interrompt : « *Ce discours rassurant est en complet décalage avec les réalités vécues par les personnels. On n'est pas dans le monde des petites bêtes mignonnes avec des poils de toutes les couleurs, comment c'est déjà...ah oui les bisousquelquechose. Suppressions de postes, intérim, anxiété liée aux annonces répétées de remise en cause du Régime Forestier, au management par objectif, à l'organisation matricielle, à l'éloignement du terrain...* ».

Puis un autre adhérent, en totale improvisation, qui faisait tourner dans sa main une poignée de glands trouvés au fond d'une poche, s'avance vers le Président en lui tendant les semences forestières. Là, on sent une crispation incontrôlée de certains arrières trains endimanchés... Dérapera ? Dérapera pas ? Et non, il explique très sérieusement que dans cette poignée de glands, il y a potentiellement 30 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre de chêne de qualité, source d'emplois, à condition que des forestiers s'en occupent sur le long terme depuis la sortie de la ronce jusqu'à la récolte. L'image plaît au président qui les met dans sa poche et promet qu'il les sortira au moment opportun lors de débats pour défendre le Régime Forestier.

### Tout le monde trinque

L'entrevue terminée, nous nous apprêtons à prendre un casse-croûte tiré du sac, lorsque le nouveau DA propose une visite du bâtiment. Certains d'entre nous le suivent. C'est une belle construction. Lors des allées et venues dans les couloirs, nous découvrons qu'il y a des petits fours à tous les étages accompagnés de vins fins, de quoi faire un sacré gueuleton ! Au début un peu sur la réserve, nous ne résistons pas longtemps à nous jeter un petit verre de blanc derrière la cravate et à goûter les buffets. Après tout, même si comme un certain cadre de la communication à la direction générale nous l'a dit, nous avons « *gâché la fête* », il n'y a pas de raison qu'on les laisse célébrer une inauguration en toute bonne conscience pendant que les personnels trinquent !



## EN PASSANT PAR LA LORRAINE

**Ou presque... Une équipe de curieux s'est rendue en forêt domaniale de Saint Antoine. Le massif se trouve aux confins de la Haute-Saône à la limite des départements des Vosges et du Territoire de Belfort. C'est Alice, collègue, agent, qui accueille les forestiers venus de la région pour cette journée organisée par le SNU.**

### Formation continue et changement d'horizon

Devenue un rendez-vous, la "formation" du SNU Franc-Comtois a prit ses quartiers en Nord Franche-Comté cette année. Retour en France après la visite chez nos voisins Suisses l'an dernier.

Le principe de cette journée est simple, le catalogue de formation se réduisant à peau de chagrin et que l'essentiel y est consacré à l'apprentissage d'outils informatiques, le SNU propose une journée sur un thème choisi par les adhérents. Objectif : changement d'air, ouverture d'esprit et technique forestière.

### Présentation

La forêt domaniale de Saint Antoine s'étend sur 2707 hectares. Elle abrite une grande partie de la Réserve Naturelle des Ballons Comtois. Cette dernière occupe environ 2300 hectares et s'étale sur d'autres forêts, les domaniales de St Maurice et Bussang en Lorraine et celle des Ballons d'Alsace dans le Territoire de Belfort, des forêts communales et privées.

La gestion de la réserve est assurée par un partenariat entre l'ONF et le Parc Naturel Régional du Ballon des Vosges. La première série de la domaniale de St Antoine est entièrement située sur la réserve, soit 1466 hectares et constitue le triage de Plancher-les-Mines.

Plancher-les-Mines, terminus ! Tout le monde descend, on enfle nos chaussures avant de nous regrouper dans les voitures pour commencer l'ascension du massif sur les pistes forestières confortables de la domaniale.

### Débardage à cheval

Après 600m d'ascension, nous nous arrêtons non loin du refuge de la Grande Goutte, situé à un peu plus de 1000m. Nous nous trouvons alors dans une zone dite *Groupe d'intervention en faveur du tétras*. Pas de panique! Aucun militaire cagoulé, mitraillette en main et grenades à la ceinture qui suivrait à la trace chaque gallinacé et appuierait sur la gâchette au moindre faux pas. Non, rien de tout cela, simplement quatre chevaux. Quatre beaux et massifs ardennais, entraînés certes, mais inoffensifs, accompagnés par deux meneurs.

En effet, les interventions sylvicoles qui se déroulent dans cette zone ont pour but de favoriser la présence du grand tétras en lui aménageant un cadre de vie compatible avec ses besoins. Favoriser l'arrivée de lumière au sol permettant le développement de la myrtille, l'alternance de milieux plus ou moins fermés, l'augmentation de la part du sapin sur l'épicéa...

Le tracteur est donc exclu de cette zone, il fait trop de bruit, trop d'ornières. Le cheval en revanche a tous les atouts pour réaliser le travail demandé.

Nous avons pu parcourir un chantier terminé, et les voir au travail sur un autre. Qu'ils sont beaux ces chevaux tout en muscles parcourant les parcelles, précisément guidés par la voix de leurs maîtres. Les bois sont attachés à des palonniers, à l'aide de chaînes et de crochets, qui sont reliés aux harnais et au collier. Les débardeurs utilisent des crochets de sécurité qui permettent de détacher rapidement un bois d'un simple geste en cas de problème.

Les professionnels qui interviennent sont débardeurs mais également bûcherons. Ce sont eux qui abattent les bois en prenant en compte les contraintes liées au débardage.

C'est un travail difficile, physique. Les chevaux ne peuvent pas tenir 10 heures d'affilée comme des brûleurs de fuel. Avec 6 heures au compteur, ils ont en assez en général. Le débardeur troque alors sa casquette pour celle d'éleveur, il est temps de soigner l'animal pour qu'il soit en forme le lendemain. Qui veut aller loin, ménage sa monture!



### Débardage au câble-mât

L'après-midi a été consacré à la visite d'un chantier de débardage au câble mât. Le chantier se situe sur les chaumes du Ballon de Servance. L'objectif de l'opération est de réouvrir le milieu, extraire les épicéas qui se sont installés et exporter au maximum les rémanents de façon à ce que le bétail qui sera introduit puisse paître le maximum de la surface disponible et que s'y développe la flore spécifiques des chaumes des crêtes vosgiennes, notamment la gentiane.

La pente, importante par endroit nécessite l'emploi de la technique du câble mât. C'est une société alsacienne (HENRY) qui effectue les travaux. Malheureusement pas le jour de notre visite, car une panne les a empêché de travailler.

### Le quotidien

Le travail sur le triage de plancher les mines est donc particulier. L'objectif principal n'est pas la production ligneuse mais la protection des écosystèmes et des habitats. Bien qu'en domaniale, la gestion se fait en lien avec plusieurs partenaires : le parc naturel des ballons des Vosges, le groupe Grand tétras des Vosges (GTV), la DREAL. Les contraintes réglementaires et environnementales interdisent tout travaux et toute exploitation entre le 15 décembre et le 15 juillet, et ne permettent pas d'entreprendre des travaux d'infrastructure avant le 1<sup>er</sup> Octobre, en sachant que les premières flocons pointent le bout de leurs cristaux au mois de novembre en général.

Cela demande une organisation et une planification sans faille.

A ces contraintes fortes, s'en ajoute une autre, celle de l'organisation de l'ONF qu'il est parfois compliqué de démêler et qui rend la coordination des services bois et travaux difficile.

Mais promis, l'an prochain ça se passera mieux !

Le temps passe trop vite et nous n'avons pas eu le temps de nous plonger plus avant dans la sylviculture pratiquée sur la domaniale. Ce sera pour une autre fois !

Encore un grand merci pour cette belle journée.



<http://www.debardage-cheval-environnement.com/>

<http://www.ballonscomtois.reserves-naturelles.org/pages/accueil.asp>

## **HISTRAFOR 2014**

**A l'occasion du centenaire du début de la guerre de 1914, cette année le colloque Histrafor qui eut lieu les 3 et 4 octobre derniers à Nancy avait pour thème « Forestiers et forêts pendant les guerres ».**

Dans les précédents colloques de 2012 et 2013 les communications présentées concernaient souvent l'histoire des forestiers et des forêts au cours des 17, 18, 19<sup>ème</sup> siècles c'est-à-dire une période souvent bien connue par les forestiers. Cependant en 2012 une communication intitulée « La Forêt Vosgienne durant la première guerre mondiale » avait abordé ce thème sans que, pour ma part, je prenne pleinement conscience des conséquences de la première guerre mondiale sur l'histoire des forêts et des forestiers.

La communication d'un militaire nous a beaucoup étonnés, à partir du récit d'une bataille dans la forêt de Neufchâteau en Belgique, le 22 août 1914, qui est un désastre pour l'armée française, il nous a montré que dans les manuels militaires de l'armée, les forêts n'existent pas, les militaires n'imaginent pas que des combats puissent s'y dérouler. Les conséquences en sont très graves et les soldats français sont vite désorganisés dans un milieu inconnu pour eux.

Dans un deuxième temps la guerre va prendre une tournure imprévue pour les militaires, à la fin de l'année 14 le front se stabilise sur une ligne allant de la Belgique à la Suisse.

Les forêts, nombreuses sur la ligne de front, seront totalement détruites pour certaines, l'Etat rachètera après guerre plus de 40 000 ha de terrains dévastés, infestés de bombes dont la découverte continue encore. Beaucoup de forestiers des Eaux et Forêts, versés dans le corps des chasseurs forestiers ou dans des régiments de l'infanterie mourront au combat.

### **Le bois aussi mobilisé**

L'état major n'a pas imaginé cette guerre de tranchées et ses conséquences en particulier les énormes quantités de bois nécessaires, bois de mines et caillebotis pour les tranchées, traverses de chemins de fer. Rapidement les forêts de « l'arrière » sont concernées pour l'approvisionnement du front. Une communication sur l'exploitation des forêts de Tronçais et Civrais illustre ces faits. A partir de 1915 ce sont 500 à 700 hommes, militaires français et prisonniers allemands qui travailleront sans relâche à l'exploitation forestière et au sciage, rejoints en 1918 par des « enginners » américains, régiments du génie qui apportent des méthodes d'exploitation industrielle et mécanisée.

Mais les besoins en bois sont tels que l'organisation mise en place n'arrive pas à les satisfaire, les régiments américains et canadiens affectés au chantier de bois font venir du bois de leurs pays.

Dès l'après guerre, on essaiera de remédier à ces graves problèmes, l'Etat se rend compte que les forestiers sont très utiles par leurs connaissances forestières. Une loi de 1928 versera les forestiers mobilisés sur le front dans des compagnies non plus de chasseurs forestiers mais de sapeurs forestiers affectés à des chantiers mobiles et les forestiers de réserve seront affectés à des centres de bois à l'arrière chargés de l'organisation de l'achat, de l'exploitation, du sciage et de la livraison de bois. Ces centres de bois sont rattachés aux militaires du génie.

Le texte de 1928 dit aussi que cette mobilisation des personnels des Eaux et Forêts permettra d'éviter les exploitations anarchiques qui ont eu lieu dans les forêts de « l'arrière » lors de la guerre de 14. On imagine même de réquisitionner les personnels retraités valides pour remplacer les forestiers mobilisés.

Les militaires d'avant 1914 qui préparent un conflit de fantassins et de cavaliers ne pouvaient imaginer la terrible guerre industrielle 14-18. Dans les années 30 alors que la rumeur de guerre s'amplifie, l'armée se prépare à un conflit de position... qui n'aura pas lieu.



*\*Ce texte ne rend pas compte de la totalité des communications très diverses du colloque : communications sur les forestiers dans les guerres de 1870, 39-40, réflexions sur la sylviculture d'après guerre dans les forêts détruites ou abîmées, apparitions de plantes obsidionales, utilisation de l'outil Lidar pour la détection des vestiges de guerre dans la forêt de Verdun. Vous pourrez en prendre connaissance dans quelques mois à l'occasion de la publication des actes du colloque.*

# AUTORITE MEURTRIERE

Durant la Grande Guerre, l'Etat Major considérait qu'un soldat devait autant risquer sa vie en avançant, en attaquant l'ennemi qu'en reculant c'est-à-dire qu'en battant retraite. En effet, tout poilu qui se repliait, abandonnait son poste, se mutilait était considéré comme un déserteur par le commandement et risquait ainsi la peine capitale. Au final, plus de 600 soldats ont été victimes de condamnations arbitraires de tribunaux militaires et ont été fusillés pour l'exemple.

Quand le pouvoir devient fou, criminel et qu'il se discrédite.

## Justice arbitraire et expéditive

Le 27 novembre 1914, le 298<sup>ème</sup> régiment d'infanterie qui tenait une position au nord du village de Vingré, subit une attaque allemande faisant prisonniers une dizaine de poilus.

Deux autres escouades (24 hommes) menacées refluent vers l'abri du chef de section, le sous-lieutenant Paulaud qui donne l'ordre de repli. Lors de l'enquête, Paulaud taira son ordre, laissant la responsabilité du retrait à ses seuls soldats.

Cent mètres de terrain perdu et aussitôt repris : rien d'extraordinaire, sauf que le Général Etienne de Villaret décide de faire un exemple et demande la mort des 24 hommes.

Devant le conseil de guerre, le 3 décembre, la décimation est réduite à six hommes. A la demande des juges militaires, les 24 accusés rejouent la scène et reprennent leur place dans la tranchée : arbitrairement, les six soldats du côté droit sont désignés pour mourir, les autres condamnés à 60 jours de cachot.

Le lendemain, à l'aube, le caporal Paul Henry Floch et les soldats Jean Blanchard, Francisque Durantet, Pierre Gay, Claude Pettelet et Jean Quinault sont passés par les armes.

## Réhabilitation

En 1921, pour la première fois, la Cour de Cassation fait suite aux démarches des familles en réhabilitant ces six condamnés à mort.

Selon les historiens, 639 soldats ont été fusillés pour l'exemple pendant la Grande Guerre dont les deux tiers entre août 1914 et juin 1915.

Seuls 42, à ce jour, ont été réhabilités (1).

## Désobéissance salulaire

Face à l'amateurisme des généraux dont la stratégie s'est souvent résumée à une guerre de position avec pluie d'obus, combats à la baïonnette et gaz moutarde, face à l'autoritarisme du commandement dont les conséquences étaient terribles en terme de mortalité, la question de la légitimité de la hiérarchie, de sa toute puissance et du coup de la désobéissance des subordonnés se pose.

Hier comme aujourd'hui, les décisions hiérarchiques sont souvent déconnectées de la réalité, sont régulièrement nuisibles au personnel et à la forêt dont nous avons la charge et la responsabilité.

Il faut savoir s'opposer, refuser l'incompétence, la bêtise, le réflexe de classe, les lobbys, le « *sale boulot* » qu'on exige de nous.

Il faut mettre en œuvre, seul et avec les collègues, les syndicats, diverses stratégies de résistance : désobéissance collective proclamée, contournement, boycott, opposition souterraine, etc...

Etre à tout moment, objecteur de conscience.



(1) Extrait du quotidien l'Est Républicain du 7/12/14

## LA DT SE REFAIT UNE BEAUTE

A 32 ans, elle respire la maturité, mais dans le quartier branché de La City, ses rides deviennent trop visibles et l'obligent à un premier lifting.

Les personnels de la DT, puisque c'est d'elle qu'il s'agit, ont été conviés à une réunion en juillet dernier afin de leur exposer le projet de réhabilitation de la tour franc-comtoise de l'ONF.

Depuis, des réunions ont eu lieu avec le comité de pilotage et le CHSCT. Voici les informations dont nous disposons à ce jour.

### Restaurer plutôt que construire

Il aurait été trop coûteux de construire ailleurs, donc le projet de réhabilitation du bâtiment a été approuvé par la Direction Financière de l'ONF. De plus, l'implantation actuelle de la DT, au cœur de la ville, est un atout avec un bâtiment à 5 étages et un parking en sous-sol avec 42 places.

Cette opération coûtera 1 million d'euros à l'ONF (accessoirement, un autre projet à la Sècherie de la Joux coûtera 400 000 €).

La DRH a présenté le projet en insistant sur le fait qu'il avait pour but essentiel l'amélioration des conditions de travail dans les bureaux de la DT.

### Intégrer le bois de nos forêts dans le bâtiment

Les enjeux de cette rénovation sont la performance énergétique, le changement d'image de l'ONF avec l'utilisation du bois à l'extérieur du bâtiment, le confort et l'usage (notamment l'isolation thermique et phonique). Les fenêtres et les toilettes seront changées, l'ascenseur mis aux normes.

La surface utile nette prévue est de 12 m<sup>2</sup> par poste de travail, surface qui prend en compte les salles de réunion, de convivialité et les bureaux.

### Maîtrise d'oeuvre

23 dossiers ont été retirés par des Entreprises pour la réalisation de la maîtrise d'oeuvre, 5 offres sont parvenues en juin et 4 ont été retenues par la DT. L'Entreprise choisie sera connue courant novembre.

Les travaux auront lieu à cheval sur 2015 et 2016.

### Conditions de travail avant et pendant les travaux

Une opération "archivage" a débuté, avec une phase de tri, de classement, de mise en déchets.

Durant la période des travaux, les personnels pourront travailler soit à l'ACS soit dans des Algeco, certains pourront travailler temporairement à leur domicile.

Enfin, d'autres solutions seront étudiées avec le maître d'oeuvre.

Un comité de pilotage constitué des représentants de tous les métiers et des représentants du CHSCT va suivre les opérations.

Dans cette période tourmentée où l'on demande toujours plus aux personnels, il faudra être vigilant quant à la surcharge de travail que cette rénovation va engendrer :

- opération tri et déchets
- opération archivage
- 2 déménagements de chaque bureau.

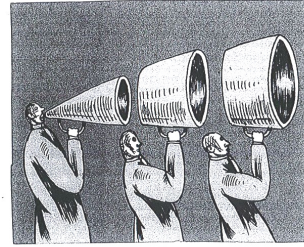
Comment vont s'organiser ces opérations ? Qui jettera les dossiers, qui se chargera du travail ingrat d'archivage au sous-sol dans une pièce sombre, poussiéreuse et sans aucun moyen de travail (tables ....), qui portera les meubles et les cartons lors des déménagements ? Bien des questions sont encore à éclaircir.



Ce grand lifting de la DT va changer bien des habitudes et peut-être faire tomber des murs !

## ABSTENTIONNISTE

Tu fais partie des 38 % de personnel  
Pour qui glisser un bulletin dans une enveloppe  
S'est révélé trop contraignant, sans intérêt.  
Tu t'es dit « *Tout cela ne sert à rien*  
*Les syndicats sont tous pareils* ».  
Tu es resté spectateur  
Laxiste  
Abstentionniste



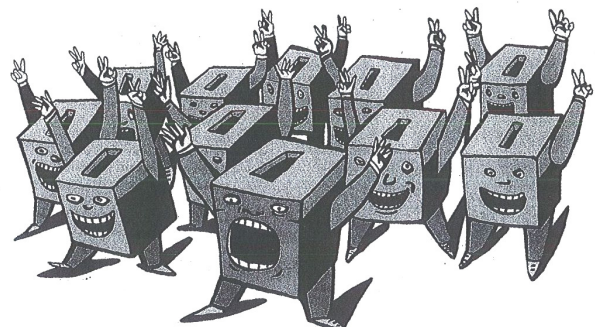
Tu fais partie des électeurs  
Qui aux dernières élections européennes  
Ont laissé le Front National arriver en tête  
Quitte à perdre des élus qui luttaien contre les lobbys  
Pour les remplacer par des chantres du repli identitaire  
Par des incompetents xenophobes.  
Tu fais le jeu des populistes  
Abstentionniste

Tu appartiens à une cohorte de gens  
Qui n'ont pas, n'ont plus de conscience politique.  
Tu travailles à l'ONF comme tu pourrais travailler chez Pierre & Vacances.  
L'important est d'aménager ton poste au mieux ou de gravir les échelons,  
D'atteindre tes objectifs et ainsi d'augmenter tes primes,  
La forêt n'est rien d'autre qu'un gisement ligneux, une variable quantitative.  
Individualiste, carriériste,  
Abstentionniste

Tu fais partie des sans-opinions  
Du ventre mou des sondages.  
Dans les situations de conflits  
Tu évalues les forces en présence  
Et tu tournes ta veste  
Toujours du bon côté  
Opportuniste  
Abstentionniste

Tu appartiens à la catégorie des irresponsables  
Qui n'ont pas de mémoire,  
Que l'Histoire indiffère.  
Tu oublies que la démocratie et le droit de vote sont précieux et fragiles  
Et qu'ils ont été gagnés de haute lutte, au prix du sang.  
Préfères-tu un régime à la Poutine ou à la Berlusconi ?  
Hypothèse sinistre  
Abstentionniste

Tu fais partie de ceux qui pensent que tout est joué  
Que tu es trop petit pour peser  
Que, de toute façon, tu n'as pas d'idée.  
Tu ne seras jamais quelqu'un d'engagé,  
Militant comme Maxime Le Forestier  
Et sa chanson antimilitariste  
« *Parachutiste* »  
Abstentionniste



## COTISATIONS 2015

| GRADE                                               | Cotisation annuelle |
|-----------------------------------------------------|---------------------|
| ❖ Adjoint Administratif                             | 132 €               |
| ❖ Chef de District Forestier                        |                     |
| ❖ Adjoint Administratif 2ème Classe                 | 144 €               |
| ❖ Adjoint Administratif 1ère Classe                 | 156 €               |
| ❖ Technicien Forestier                              | 168 €               |
| ❖ Secrétaire Administratif Classe Normale           | 180 €               |
| ❖ Technicien Principal Forestier                    |                     |
| ❖ Secrétaire Administratif de Classe Supérieure     | 192 €               |
| ❖ Secrétaire Administratif de Classe Exceptionnelle | 204 €               |
| ❖ Chef Technicien Forestier                         | 228 €               |
| ❖ Attaché Administratif                             | 264 €               |
| ❖ CATE                                              |                     |
| ❖ IAE                                               | 276 €               |
| ❖ Attaché Administratif Principal                   | 300 €               |
| ❖ IDAE                                              |                     |
| ❖ IGRF                                              | 348 €               |
| ❖ IGREFC                                            | 420 €               |

- le montant de la cotisation due par un stagiaire (lors d'une première prise de poste à l'ONF), est équivalente à **50 % du montant** de la cotisation de son grade
- pour les adhérents relevant du droit privé, la cotisation est égale à **0,75 % du salaire net**
- la cotisation des adhérents à temps partiel est égale à la cotisation du grade x % du temps travaillé
- les adhérents retraités payent **50 % de la cotisation** de leur dernier grade
- les cotisations syndicales sont déductibles des impôts sur le revenu à hauteur de **66 % du montant total**

### BULLETIN D'ADHESION SNUPFEN

NOM.....Prénom.....

Date de naissance ..... Grade .....

Adresse.....

Tél :.....fax :.....mail :.....

Le ..... Signature

**Bulletin à envoyer à : Rémy BESSOT - 14 rue Jean de la  
Fontaine - 39300 CHAMPAGNOLE -  
☎ : 03.84.52.06.74**

Contactez-le pour obtenir un imprimé de prélèvement automatique

**ATTENTION** : l'adhésion n'est effective qu'après le versement de la cotisation ou signature de l'autorisation de PAC(prélèvement automatique de cotisation) auprès du trésorier régional (n'oubliez pas de joindre alors un RIB ou un RIP)

*Ils n'étaient que quelques uns, ils furent foule soudain, ceci est de tous les temps.  
Paul Eluard*

## POUR DES VIES PLUS LIBRES ET PLUS HEUREUSES

Avec Pierre-Joseph Proudhon, Charles Fourier, Victor Considérant ou bien encore Charles Piaget, la Franche-Comté a donné naissance à d'incomparables inventeurs et expérimentateurs sociaux. A Besançon l'aventure autogestionnaire de l'entreprise horlogère LIP fut un exemple de laboratoire où furent expérimentées une réappropriation et la création de vie plus libre et plus heureuse. C'est le vœu que nous adressons à nos lecteurs pour l'année qui vient en leur livrant le texte qui suit...

### Pour une autogestion généralisée de la vie quotidienne

"La dévastation de la vie et des ressources naturelles que les mafias financières et le despotisme de l'argent génèrent aujourd'hui sur leur passage est atterrante et se répand comme une pandémie. Nous voyons un système absurde imposer des *ukases* aux Etats, appauvrir les populations, escroquer le bien public, polluer la nourriture, stériliser la terre et la vie quotidienne, pousser le désespoir et l'ennui jusqu'à susciter la guerre de tous contre tous.

Si bien qu'il apparaît de plus en plus nettement qu'à la lutte des classes, laminée par le consumérisme, succède un affrontement entre le parti de la vie et ce parti de la mort et du chaos qu'encouragent les puissances financières parce qu'il leur laisse toute liberté de ponctionner le vivant et d'en tirer - comble du cynisme imbécile - un argent promis de l'aveu même des économistes, à un *krach* monétaire inéluctable.

Les Etats sont les valets de ce système qui détruit tout en se détruisant lui-même. Leur dernière raison d'affirmer qu'ils existent encore, c'est d'exercer en priorité leur fonction répressive.

Les enjeux sont clairs. Ou bien nous entrons dans une logique suicidaire et nous nous résignons à crever dans la chambre à gaz des banquiers, où ils finiront du reste par eux-mêmes engouffrés. Ou bien, prenant conscience que nous n'avons désormais d'autre aide à attendre que de nous-mêmes, nous jetons les bases d'une société où l'art de vivre éradiquera le système de profit et d'exploitation dont la faillite se consomme sous nos yeux.

Nous n'avons pas besoin d'idéologie pour faire fonctionner les écoles, les hôpitaux, les transports, les logements, les entreprises socialement utiles (métallurgie, énergies renouvelables, textile, alimentation naturelle, ect.), pour restaurer le bien public - la *res publica* - mis à mal par les séides de la spéculation boursière.

En Grèce, en Espagne, au Portugal, où le délabrement a crevé le voile des illusions qui engluent encore la France, sont apparus des "centres sociaux autogérés" où la gratuité préside à la restauration du droit à l'enseignement, à la santé, à l'alimentation de qualité. Ce ne sont que des expériences tâtonnantes mais c'est à travers elles que ce profile cette autogestion de la vie quotidienne qui porte les germes d'une société vraiment humaine. Ce n'est pas une doctrine qui se prêche. Pour ceux qui ne sont pas résolus d'agoniser dans la pauvreté croissante de l'être et de l'avoir, c'est la seule façon pratique d'accorder une chance à la vie".